



Plate-forme pour le départ de tous les enfants et de tous les adolescents en vacances.

Enfin une proposition de loi pour les vacances des enfants et des jeunes !

Une proposition de loi instaurant une aide annuelle d'un minimum de 200€, sous condition de ressources, pour permettre le départ en vacances d'enfants et d'adolescents vient d'être déposée à l'Assemblée nationale. Cette revendication, défendue depuis deux ans par les Eclaireuses Eclaireurs de France avec les 58 organisations de la plate-forme, a enfin été entendue.

Cette année encore, en France, près de trois millions d'enfants sont exclus du départ en vacances pour des raisons essentiellement économiques. Les loisirs et les vacances constituent un temps essentiels dans le développement de l'enfant. Les « colos » sont sources d'éducation, de plaisir, de découvertes et de lien social. À ce sujet, Nicolas Sarkozy, Président de la République, affirmait, jeudi 24 juillet, lors d'un déplacement dans un centre de vacances à Batz sur mer « *Sans vous, les enfants ne seraient pas seulement privés de vacances, pire que ça ils n'auraient pas la chance de se découvrir eux-mêmes, de découvrir et comprendre les autres, de s'insérer.* »

Cette injustice pour ceux qui ne partent pas, est soulignée par la proposition de loi déposée à l'initiative du député de la Loire, Régis Juanico. Il fait référence à l'article 31 de la convention internationale des droits de l'enfant et à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998. Ces deux textes stipulent que le « droit au repos et aux loisirs » est un droit fondamental qui permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

C'est à l'État de s'engager pour rendre effectif ce droit. La proposition de loi va dans ce sens en demandant la création d'une aide annuelle d'un montant minimum de 200 euros, sous condition de ressources qui serait directement affecté au financement de séjours organisés par les centres de vacances agréés.

Les Eclaireuses Eclaireurs de France avec les associations de la plate-forme appellent les députés à soutenir cette proposition de loi. Elles restent mobilisées et continueront d'agir pour que devienne effective l'aide au départ en vacances (ADV).

Contact presse : Eclaireuses Eclaireurs de France

12, place Georges Pompidou

93167 Noisy le Grand Cedex

Tel : 01.48.15.17.66. Site internet : www.eedf.asso.f

Mél : equipenationale@eedf.asso.fr

Les associations sinitaires du texte sont :

		l'Association touristique des cheminots (ATC Chemins de France) 	la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUA) 
L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) 	l'Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la Poste (Avéa la Poste) 		Hygiène par l'exemple (HPE) 
L'association des paralysés de France (APF) 	la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières (CCAS) 		l'Institut de formation de recherche et de promotion (Iforep) 
ATD Quart monde 	les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) 		la Fédération nationale Léo Lagrange 
Les Fauvettes 	le Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer (CGCV) 		la Ligue de l'enseignement 
Les Restos du Cœur 	la Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO) 		la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) 
Solidarité laïque 	la Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco) 		l'Office central de coopération à l'école (OCCCE) 
Temps Jeunes 	la Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF) 		la fédération générale des associations départementales des parents de l'enseignement public (PEP) 
l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) 	la Fédération des centres musicaux ruraux (CMR) 		le Réseau français des villes éducatrices 
l'Union nationale des associations familiales (Unaf) 	le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) 		le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) 
l'Union nationale des associations de tourisme (Unat) 	le Comité régional d'entreprise – RATP (CRE-RATP) 		le Syndicat des enseignants – UNSA (SE-UNSA) 
Vacances ouvertes 	la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) 		les Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique – CFDT (Sgen-CFDT) 
Vacancier 	les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF) 		le Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SIEN UNSA éducation) 
Vacances Voyages Loisirs (VVL) 	la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) 		le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (Snep-FSU) 
ainsi que La Jeunesse au plein air et ses membres :			
	la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC) 		le Syndicat national des enseignements du second degré – FSU (Snes-FSU) 
l'Association française d'astronomie (AFA) 	la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) 		le Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU) 
l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) 	la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (Foeven) 		l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) 
l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep) 	la Fédération nationale des Francas 		l'Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation) 
l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Aparh) 	la Fédération syndicale unitaire (FSU) 		